

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015

Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 15

SCRUTIN : POUR : 76

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Thierry FALCONNET
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Jean ESMONIN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise BORSATO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Louis DUMONT
M. Michel JULIEN	M. Alain HOUPERT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. François HELIE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
M. Roland PONSAA	M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT
M. Gaston FOUCHERES	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Présentation du rapport annuel 2014 du délégataire de service public du crématorium**

Pour mémoire, depuis le 1er janvier 2012, le contrat afférent à la période 2012 - 2015 a été confié à la Société ATRIUM qui a créé une société *ad hoc*, la SAS Complexe funéraire du Grand Dijon, dont l'objet social est réservé exclusivement à l'exécution de la Délégation de Service public (DSP).

Conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), au contrat notifié le 22 décembre 2011 et à son avenant en date du 25 septembre 2014, le délégataire doit produire chaque année avant le 1er mai à l'autorité délégante, un rapport retraçant les comptes de l'année écoulée.

Ainsi, le rapport d'activité 2014 se compose d'un bilan des conditions d'exécution du service délégué, des données statistiques générales et du crématorium, des données financières et d'un point sur la qualité du service. Il est joint en annexe au présent rapport.

Activité du crématorium

Une équipe composée d'un chef de site et de trois agents funéraires assure le fonctionnement de l'équipement : tous polyvalents, ils ont en charge l'accueil des familles et des opérateurs funéraires, l'organisation matérielle des cérémonies et l'animation éventuelle du recueillement, les opérations de conduite de fours et de dispersions ...

En 2014, l'équipement a enregistré 1842 crémations contre 1927 en 2013, soit une diminution de - 4,4 % (l'équivalent de 85 crémations).

Le nombre de crémations se décompose comme suit :

Crémations « adulte »*	1762
Crémations « enfant »*	32
Crémations gratuites*	4
Crémations suite exhumations	5
Pièces anatomiques	39
TOTAL	1842

A l'issue de la crémation, le crématorium a fourni gracieusement 442 urnes de 4 L aux familles, ce qui représente près de 25 % des crémations.

Destination des cendres* :

302 urnes sont restées en dépôt au crématorium, soit près de 16,7 % des crémations. Pour mémoire, la loi du 19 décembre 2008 fait obligation au crématorium de conserver l'urne pendant un an, dans l'attente d'une décision de la famille relative à la destination des cendres.

1501 mouvements ont été enregistrés :

74 % des urnes ont été remises à la famille ou au mandataire ;

5,4 % des urnes ont été inhumées sur les différents sites cinéraires du cimetière ;

20,6 % ont été dispersées sur les différents sites de dispersion du cimetière.

L'activité de l'équipement a oscillé entre 131 (en août) et 176 (en décembre) crémations par mois.

70 % des crémations, soit 1263, ont pour origine des funérailles organisées par des pompes funèbres situées dans l'agglomération dijonnaise (PFE Roc'Eclerc / PFG Dijon / PF Meurdra / PF Lost Funéraire). 44,5 % de ces funérailles sont organisées par Roc'Eclerc.

Le principal opérateur venant d'un département limitrophe est de Haute-Marne (157 crémations) ; 4 crémations ont pour origine le département du Jura.

Équipement et maintenance

Les installations de crémation font l'objet d'un contrat en garantie totale auprès de Facultative Technologies ; on peut notamment citer :

- deux visites de maintenance des deux fours, et les changements de pièces nécessaires, en février et en septembre ;
- en avril et en juillet, des travaux de fumisterie, le remplacement du moteur de la porte d'introduction et le ressoudage du ringard sur le four FDI (mis en service en 1992) ;
- en janvier et mai, le remplacement du capteur inductif de fermeture de porte, le décentrage, le nettoyage de la sonde ionisation, une réparation de la voûte et la réfection du seuil de porte d'introduction sur le four Evans (mis en service 1999).

Outre la vérification du matériel, des contrôles réglementaires de conformité des installations de gaz ont été effectués.

Au titre de la sécurité, le délégataire a procédé à un exercice d'évacuation au printemps, et à des actions de sensibilisation du personnel sur la sécurité au travail.

Qualité du service

Au cours de l'exercice, le délégataire a poursuivi les améliorations de service en mettant en place dans la petite salle de cérémonie, un nouvel équipement audiovisuel.

Pour sa part, et afin d'améliorer les conditions d'accueil du public, le Grand Dijon y a fait réaliser une cloison permettant l'effacement discret des cercueils vers la salle d'introduction.

Un questionnaire de satisfaction est remis aux familles : seuls 16 retours ont été enregistrés ; plus de la moitié se disent très satisfaits.

Les opérateurs funéraires émettent un avis similaire quant à l'accueil qui leur est fait.

Données financières

Le compte de résultat d'exploitation 2014 annonce un bénéfice de 25.562 € (contre 44.502 € en 2012 et 12.436 € en 2013).

Le chiffre d'affaires net de l'exercice s'élève à 841.763,02 € (soit -3,4% par rapport à 2013).

La redevance due à la collectivité par le délégataire comprend deux éléments :

- la redevance d'occupation domaniale (part fixe), de 150 K€ / an
- la redevance d'occupation domaniale (part variable), en fonction des recettes de l'exercice.

Sur la base des recettes encaissées par le délégataire, le montant de la redevance 2014 s'élève à 400.705,21 €.

Il sera demandé au délégataire de procéder à un dernier versement de 29.577,21 € hors taxes, déduction faite des règlements déjà effectués.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre acte** de la présentation de ce rapport par Monsieur le Président.